



## Ptz annulé par la banque

Par **Ness1011**, le **01/02/2017** à **12:31**

Bonjour

nous avons réservé notre logement en aout 2012 et signé notre offre de prêt au 1 janvier 2013 incluant notre de ptz. Seulement il y a eu un recours abusif de déposé sur la construction de notre logement, ce qui a repoussé le debut de la construction de celui-ci.

Finalemnt il est sortie de terre en octobre 2014 avec une promesse d'emménager en decembre 2016. L'offre de prêt émise par la banque étant conclu pour 24 mois nous avons été contactés par la banque pour nous informer qu'il fallait demander une extension de 12 mois a notre offre de prêt etant donné que nous arrivions a son terme. Chose faite en decembre 2015!

Seulement fin d'année 2016 le promoteur nous annonce que nous rentrerons dans notre logement qu'en fevrier 2017. Donc le reste du déblocage des fonds sera retardé. Mais la banque ne nous ayant pas relancé nous avons oublié la date de fin de l'offre.

En janvier nous recevons un courrier nous indiquant que notre offre etant arrivée a son terme nous devons rembourser intégralement les sommes du ptz versées et que l'offre est caduc. Notre conseillère de banque nous invite a venir contracter un nouveau prêt avec taux afin de remplacer le ptz. Alors qu'il restait 1000€ à débloquer sur le prêt à taux zero et que nous sommes a moins d'un mois d'accéder a notre logement.

Pouvez-vous me dire si il existe un recours pour récupérer notre ptz initialement signé du fait que le retard de livraison n'est pas de notre fait?

Par avance merci